



# LE FIL D'ARIANE

L'information des adhérents du syndicat UNSA Défense Auvergne

n°143 – Décembre 2017

**L'EDITO**

## 2 milliards !

**Oui 2 milliards !! C'est le nombre d'habitants de la planète qui n'ont jamais vu une prise électrique.** Cela invite à relativiser les choses pour nous, pauvres occidentaux, paniqués à la vue de la batterie du portable qui clignote... et pas de prise à proximité. Si l'on est optimiste, on pourra toujours se dire que ça limite le choix dans les cadeaux de Noël pour un tiers de l'humanité. De l'autre, ce chiffre effrayant vient rappeler la superficialité de notre existence et celle des illuminations de fin d'année. Bon d'accord, d'un autre côté, paraît que 6 milliards d'habitants n'ont jamais vu une louche à caviar. Vous n'étiez peut-être pas "au courant" ?

Si comme moi, vous vous posez la question du pourquoi vos voisins ont commencé à illuminer leur jardin... et donc tout le quartier... de rennes luminescents, guirlandes clignotantes et autres lutins scintillants, rendant votre quartier habituellement si calme, en reproduction du périphérique un jour de départ en vacances... eh bien sachez que **selon une étude très sérieuse, le fait d'installer ses décorations de Noël à l'avance, permettrait d'être plus heureux.** Et visiblement certains sont TRES heureux. Alors vous pouvez remballer vos jugements et vos ricanements moqueurs car tous ceux qui cultivent cet 'Art' (je sais le terme 'art' est abusif) jouissent peut-être de quelque chose que nous, simples d'esprit, n'avons pas : la joie de vivre !

Etonnamment, les chansons de Noël produisent l'effet inverse. Toute votre énergie est consacrée à ne pas y prêter attention, même si depuis mi-novembre, c'est difficile. D'autant plus que depuis cette même date, vos enfants sollicitent sans arrêt votre niveau de satisfaction de leur sagesse annuelle. Si l'on excepte le coup du chat enfermé dans le micro-ondes, vous convenez que c'est acceptable, tout en mesurant que ce 'OUI' emporte une liste de commande que vous n'aurez pas les moyens de satisfaire. **C'est pas une liste d'ailleurs, c'est un braquage de magasin.** Il est peut-être temps de dire à vos enfants que le Père Noël est un gros radin en fait. Vous êtes bien placés pour le savoir.

**Reconnaissez également que vous êtes fautif dans cette attitude de votre progéniture.** Depuis 3 mois, vous abusez d'un chantage dont vous payez aujourd'hui les conséquences. Quand on n'a pas d'enfants, on trouve ça mal, mais tous les autres y sont passés, ceux qui pas encore, ça ne devrait pas tarder : "*Si tu... le Père Noël ne passera pas'...*" "*Soit gentil, sinon pas de cadeau'...*" ou le pire traumatisme infantile : "*Tu veux que j'appelle le Père Noël pour lui raconter ce que tu viens de faire ?*". Et 3 mois après vous seriez surpris de payer la facture ? Bref, paraît que quand on aime, on ne compte pas. Rassurez-vous, il suffira de 3 minutes post-déballage éclair le 25 pour entendre la phrase assassine : "**C'est tout ?**"... sale gosse... et là, une petite larme viendra troubler le souvenir des 5h40 de queue à SuperMaxiJouetsPlus que vous avez consenties pour ce moment précis...

Paraît que niveau décorations, quand on est agent public, on n'est plus obligé de croire au Père Noël. Depuis l'élection du nouveau président et les tacles assassins contre eux, les fonctionnaires connaissent déjà une prédisposition à cette période en théorie festive. **Paraît qu'ils n'ont pas eu besoin cette année d'attendre Noël pour avoir les boules ;-)))**

Malgré cela et l'actualité toujours compliquée, toute l'équipe UNSA vous remercie de cette année de confiance renouvelée et vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année 2017.

Amitiés. Laurent Tintignac

<p><b>GIPA 2017</b></p> <p><b>Dispositif reconduit en 2017</b></p> 	<p>La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) est une indemnité brute qui peut être versée aux agents de la Fonction Publique si leur traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation et prenant en compte l'indice des prix à la consommation sur une période "glissante" de référence de 4 ans. <b>L'arrêté du 17 novembre 2017 fixe les éléments à prendre en compte pour le calcul de la GIPA 2017.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La période de référence est fixée du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2016</b></li> <li>• <b>Le taux d'inflation retenu est de 1,38%</b></li> <li>• <b>Le TIB (traitement indiciaire brut) en début de période est fixé à: 55,5635€ (2012)</b></li> <li>• <b>Le TIB en en fin de période est fixé à: 55,7302€ (2016)</b></li> <li>• La formule permettant le calcul de la garantie individuelle du pouvoir d'achat en 2017 est: <b>GIPA 2017 = Indice Majoré au 31 décembre 2012 x TIB 2012 x (1+0,0138) - Indice Majoré au 31 décembre 2016 x TIB 2016</b></li> </ul> <p>Mais le plus simple pour vous et afin de connaître immédiatement votre droit à la GIPA ou pas, <b>vous pouvez utiliser le simulateur UNSA à votre disposition</b>, sur le site UNSA ou auprès de vos délégués UNSA. Remplissez simplement les cases A10-C10-H10 et vérifiez instantanément votre éligibilité.</p> <p>Selon les premiers éléments issus de la Fonction Publique, <b>quelques 63000 agents seraient éligibles à la GIPA 2017...</b> rien du tout pour une population de 5,2 millions d'agents, reléguée par le gouvernement à une simple ligne 'coûts' dans l'exercice budgétaire.</p>
<p><b>Jour de carence dans la Fonction Publique.</b></p> <p><b>Les députés ont voté son rétablissement</b></p> 	<p><b>Les députés ont entériné lundi</b> la disposition du projet de loi de finances (PLF) pour 2018 qui prévoit de réinstaurer la journée de carence pour les fonctionnaires des trois fonctions publiques: l'État, les collectivités locales, et les hôpitaux. <b>La journée de carence pour les fonctionnaires prévoit que la première journée d'arrêt maladie n'est pas payée.</b> Elle avait été instaurée en janvier 2012 alors que Nicolas Sarkozy était à l'Elysée... et avait été supprimée en janvier 2014 par son successeur François Hollande.</p> <p>Contre tout bon sens, cette mesure visant à lutter contre le micro-absentéisme a pour effet, selon les études menées sur le sujet, d'augmenter les arrêts de travail 'ordinaires', les agents préférant ne pas reprendre le travail avant guérison complète au risque de perdre un nouveau jour de carence en cas de rechute.</p> <p><b>Cette mesure pour l'UNSA est injuste.</b> Le rapprochement soit disant équitable entre agents publics et salariés du privé, occulte systématiquement que pour 2 salariés du privé sur 3, les jours de carence sont pris en charge par l'employeur... mais rien n'y fait... <b>"Il est plus facile de désintégrer un atome qu'un préjugé"</b> disait Albert Einstein.</p> <p>Les députés n'ont pas plus retenu l'amendement visant à exempter les femmes enceintes à la suite d'une demande du ministre des Comptes publics Gérard Darmanin, qui souhaitait avoir une concertation préalable avec les organisations syndicales.</p>
<p><b>Une première au Ministère des Armées</b></p> <p><b>La mise en place des 2x8</b></p>	<p><b>L'obtention de la maintenance par le SIAé et son site de Clermont-Ferrand en juillet 2018, de l'HERCULES C130</b> (14 avions Armée de l'Air dédiés aux Forces Spéciales) est assortie d'une assistance technique "H24-7J/7". Afin de faire face à cet engagement contractuel, la Direction du SIAé présente un projet de nouvelle organisation du travail ciblée sur cette activité. <b>Cette organisation est inédite et constitue en fait une première au sein du Ministère des Armées, répondant à la fois aux règles de la Fonction Publique et aux régimes indemnitaires associés.</b> Ce dernier point ayant reçu un accord favorable pour la mise en place d'une indemnité spécifique unique pour les personnels civils du SIAé.</p> <p>La Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) a validé le projet SIAé, instaurant la possibilité de travailler en double équipe avec la création d'une indemnité de sujétions horaires associée. Les modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>2 plages horaires</b> : 5h/13h et 13/21h avec pause méridienne de 30min incluse et rémunérée (Journée continue).</li> <li>▶ <b>Mise en place d'une indemnité unique de 23,30€ pour chaque vacation</b> (soit entre 466€ et 512€ mensuels selon les mois de 20 ou 22 jours travaillés).</li> </ul> <p><b>A l'heure où certains pointent du doigt le statut du SIAé constituant une rigidité publique, faut-il meilleure démonstration que cette capacité d'adaptation pour apporter un démenti ? Pour l'UNSA, la réponse est dans la question.</b></p>



Solidaire et engagée, l'UNSA vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année



L'UNSA-Défense rencontre la ministre des armées

Deux heures intenses au cours desquelles l'UNSA a défendu tous les personnels et leurs conditions de vie au travail.



Florence Parly et son conseiller social, Sylvain Mattucci, ont reçu vendredi 24 novembre, Alain Brémond, Laurent Dutilleul et Laurent Tintignac, le secrétariat général de la fédération UNSA-Défense.

Une audience courtoise de près de 2h au cours de laquelle, l'UNSA a pu développer son engagement, ses attentes et ses inquiétudes sur nombre de sujets d'actualité.

- **A commencer par la contribution Défense à la déflation 'Macron' de 120000 postes d'agents publics au cours du quinquennat.** Le MinArm est un des rares ministères à voir ses effectifs augmenter et malgré une pyramide des âges dégradée, le nombre de postes ouvert chaque année affiche une augmentation régulière. Il reste pour l'UNSA à sérieusement dé-contingenter le recrutement ouvrier, car par-delà le recrutement 2018 de 418 postes, pas moins de 2000 ouvriers feront, dans le même temps, valoir leur droit à retraite.
- Evidemment, sujet d'actualité oblige, **la situation du Service Industriel de l'Aéronautique a permis à l'UNSA de défendre l'option 'Compte de commerce amélioré'** afin de conserver au SIAé toute sa place et sa vocation au service de l'opérationnel. La ministre avoue ne pas avoir pris de décision sur le sujet et le fera seulement après la remise du rapport Chabbert, le 8 décembre. Une réunion est programmée au cabinet pour présentation de ce rapport aux fédérations syndicales début décembre. **Si l'option EPIC semble être une orientation préconisée par ce rapport et que d'après les responsables ministériels, "cela ne changera rien", l'UNSA se demande alors pourquoi changer ?** De fait, si la mission MCO conclue sur l'évolution du statut juridique du SIAé sans se poser les questions de la stratégie du donneur d'ordre qu'est la SIMMAD, alors le MinArm passera à côté du sujet.
- **Si l'UNSA salue le travail des gestionnaires dans la rapidité d'exécution et la mise en paie du CIA (Complément Indemnitaire Annuel), il faut bien constater que ce régime indemnitaire ne donne satisfaction à personne : ni aux agents, ni aux organisations syndicales, ni aux employeurs.** Un calendrier trop contraint pour des modalités de répartition trop strictes et discriminantes entre corps et agents d'un même corps impose une révision du modèle. L'UNSA a fait des propositions plus justes et plus équitables, permettant davantage de transparence et une meilleure lecture. Car il est un comble que ce complément indemnitaire qui a permis à 100% des 30000 agents éligibles (hors 63 à zéro), alors qu'il n'existait pas les années antérieures, ait été aussi mal vécu.
- **La mise en place du télétravail et son acceptation sont laissées à la discrétion des employeurs qui, pour certains, restreignent fortement les possibilités d'y recourir.** L'UNSA-Défense demande à la ministre plus de fermeté vis-à-vis des employeurs concernés, car il est un fait que le télétravail est un texte voté et le MinArm ne peut s'en extraire ni s'en remettre au bon vouloir de quelques réfractaires. La lutte contre les RPS et la charte sur la répartition du temps de travail sont à ce prix.
- **Les abattements de zone relèvent bien d'une mesure d'un autre âge.** Elle ne concerne à ce jour que les ouvriers et encore la moitié seulement (50% sont en zone 0%). L'UNSA-Défense demande à la ministre Florence Parly, de reprendre les travaux de 2004 sous la ministre Alliot-Marie, pour cette fois-ci, mettre un terme définitif à une mesure discriminante et totalement décalée de son objet d'origine qui était de compenser les écarts d'accès au logement selon les régions. Pire, certains établissements comme l'AIA de Cuers par exemple, vivent avec deux zones sur le même site. L'UNSA ne lâche pas ce dossier.
- **La ministre confirme qu'il y aura bien un taux d'avancement ouvrier défini pour 2018** même si à l'heure de cette entrevue, la Défense n'a pas encore sollicité la Fonction Publique, décideur en la matière depuis la réforme 'Ouvriers' de 2016.
- **L'UNSA-Défense propose également à la ministre de revoir les conditions des revalorisations salariales des agents contractuels dits 84-16.** Plutôt que triennales, ces revalorisations pour l'UNSA doivent être appliquées de façon annuelle.



TRAVAUX EN COURS

## Ouvriers d'état.

## Réforme du périmètre des commissions d'avancement



**Une avant-dernière réunion sur la thématique du périmètre des CAO s'est tenue entre les services DRHMD et les fédérations syndicales ce 17 novembre. Une dernière séance est programmée le 18 décembre.**

→ La cartographie générale du dispositif présenté au cours de ces 3 séances de travail, avec en finalité, le caractère prégnant des employeurs locaux au sein des CAO qui regrouperont une même communauté de métiers :

- **Une commission d'avancement d'employeur comptant au moins 350 agents** sur le même périmètre CMG sera positionnée auprès du Directeur du CMG en question.
- **Une commission d'avancement dite mixte regroupant plusieurs employeurs n'atteignant pas à eux seuls le seuil de 350 ouvriers** sera également positionnée auprès du Directeur du CMG territorialement compétent.
- **Trois établissements, les 3 AIA de Bordeaux, Clermont et Cuers dont l'effectif ouvrier est supérieur à 500 agents conservent leur CAO** dont la présidence est assurée par le Directeur d'établissement.
- **Pour des raisons géographiques évidentes, les 3 ComSup conservent leur commission d'avancement** dont la présidence sera assurée par le chef du bureau RH.

=====

→ Le découpage envisagé au regard des effectifs employeurs par CMG :

Centre Ministériel de Gestion	Nombre de CAO	Effectifs ouvrier total du CMG
Bordeaux	4	2017
Lyon	3	1196
Metz	4	2093
Rennes	6	3550
Saint-Germain en Laye	3	1398
Toulon	5	2463
SPAC	1	671
SIAé	3	2097
ComSup	3	271
<b>TOTAL</b>	<b>32 CAO</b>	<b>15756 Ouvriers</b>

**Le détail de ce tableau fait apparaître au final 21 CAO d'employeurs et 11 CAO mixtes. Le MinArm emploie des ouvriers sur 530 sites Défense mais seulement 120 d'entre eux emploient plus de 30 ouvriers.** Les élus des commissions d'avancement ont tout leur rôle à jouer dans l'avancement des personnels de ces 410 établissements dont l'effectif est inférieur à 30 ouvriers et ceux de l'UNSA assumeront pleinement leur mission, comme toujours.

=====

→ **L'autre partie de cette réunion était consacrée à l'examen de la composition des CAO et du nombre de collègues comme celui du nombre de sièges.**

- Les 2 nouvelles hypothèses présentées en séance permettent d'envisager **un nombre d'élus CAO de l'ordre de 253, ce qui en fait l'hypothèse la plus favorable pour l'UNSA.**
- Ces nouvelles commissions d'avancement regrouperont la totalité des effectifs à statut ouvrier : les ouvriers, les chefs d'équipe et les TSO. **Il reste à définir le mode de fonctionnement interne de ces CAO avec là encore deux hypothèses : un collège unique dans lequel tous les élus quels qu'ils soient votent pour l'ensemble des avancements de la CAO ou deux collèges (1 OE/CE + 1 TSO) dans lesquels chacun ne voterait que pour la population au titre de laquelle il a été élu.**

L'UNSA consultera ses instances pour définir une position partagée sur cette délicate question et donnera sa position finale lors de la séance du 18 décembre. N'hésitez pas à donner votre avis à vos délégués UNSA-Défense locaux.

## Elections au CT BDD de Gap

Par constat de carence des élus 2014, **de nouvelles élections du Comité Technique de la Base de Défense de Gap se sont tenues le 14 novembre**, élections que ne revendiquait pas particulièrement l'UNSA-Défense. Malgré cela, **les électeurs ont choisi de faire de l'UNSA la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale de cette BDD** avec 17 voix et 2 sièges (contre 1 avant).

UNSA	FO	CFDT	CFTC	CGC	CGT
17	16	1	1	0	0

**Merci aux électeurs et électrices de leur choix.**

## Info UNSA Auvergne

Pour des raisons d'agenda et de disponibilité de salle, l'UNSA Auvergne (AIA/BSMAT/GSBDD) a été contrainte de repousser son Assemblée Générale annuelle. Celle-ci se tiendra **le jeudi 18 janvier 2018, à la salle Polyvalente 'La 2deuche' à Lempdes.** Inscrivez-vous sans attendre.

**Toute l'équipe UNSA-Défense vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année !**